

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2015/49

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	28

L'An deux mille quinze et le jeudi 11 juin à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 4 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. CASAUBON, SARTHE, COUROUAU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, MOUNAUT, BOUTONNET, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Présents suppléants : M. ASSIMANS

M. AUSSANT donne procuration à M. CASAUBON
M. VISSÉ donne procuration M. MARTIN
M. CASADEBAIG donne procuration à M. MOUNAUT
M. LABERNADIE donne procuration à Mme BARRAQUE



Secrétaire de séance : M. BARBAN

OBJET : TOURISME - BAIL EMPHYTEOTIQUE A CONCLURE AVEC M. CASAU ADRIEN

RAPPORTEUR : FRANCIS DOUX, VICE-PRESIDENT

Dans le cadre de l'opération de réaménagement du Lac de Castet, afin de pouvoir créer un parking nord qui desservira la Maison du Lac ainsi que l'exposition sur les vélos anciens, Monsieur le Vice-Président informe de l'accord trouvé avec Monsieur CASAU Adrien, domicilié à Bielle et propriétaire de la parcelle cadastrée A 127 sise quartier Sillacontre sur la Commune de Bielle d'une superficie de 44 A 90 CA.

Il lui a été proposé un contrat de bail emphytéotique d'une durée de 30 ans, sur la base d'un loyer annuel de 1 000 €.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil Communautaire de conclure un contrat de bail emphytéotique d'une durée de 30 ans moyennant un loyer annuel de 1 000 €.

Le rapport entendu,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(2 ABSTENTIONS : M. MASONNAVE, M. SANZ)**

APPROUVE la signature d'un contrat de bail emphytéotique moyennant un loyer annuel de 1 000 euros d'une durée de 30 ans avec Monsieur CASAU Adrien, domicilié à Bielle pour le terrain cadastrée A 127 sur la commune de Bielle pour la création d'un parking,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à ce dossier et notamment le contrat de bail,



Le Président

Jean-Paul CASAUBON